

Commune de Lavergne
Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoir : 1
Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le lundi 29 juin à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de LAVERGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques RIEMENSBERGER.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/06/2026

Présents : Jacques RIEMENSBERGER, Jean MARBOUTIN, Christiane ROUJOL, Christophe SCHLATTER, Béatrice DE BORTOLI, Océane DERRIEN, Jérémy GOYEAU, Céline MILLION, Patricia POURCHARESSE, Laurent SOUBRIE, Sabrina TREMBLET.

Excusés : Chantal BONNET, Cyril CAPPE

Absents : Didier LANDES, Laurent MOURS

Pouvoir : Cyril CAPPE à Christiane ROUJOL

Secrétaire de séance : Béatrice DE BORTOLI

1 - EXAMEN ET VALIDATION DU DEVIS CONCERNANT LE RACCORDEMENT ET LE CABLAGE NUMERIQUE DU LOTISSEMENT AU BRIDEAU HAUT PAR LOT ET GARONNE NUMERIQUE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la demande formulée par la commune le 13 décembre 2025 auprès du Syndicat Mixte Lot-et-Garonne Numérique concernant le raccordement au réseau public de fibre optique du futur « Lotissement BRIDEAU HAUT », situé Route de Brideau Haut à Lavergne.

Il expose que pour mener à bien cette opération d'interconnexion essentielle au développement numérique de la commune, Lot-et-Garonne Numérique a soumis plusieurs devis distincts mais complémentaires, qu'il convient aujourd'hui formellement d'approuver pour engager les dépenses correspondantes :

1. **Devis d'Étude et Conseil initial (réf. VDR-2026-022, daté du 11/02/2026)** : Comprenant le forfait ingénierie (410,00 € HT) et la prise en compte de 5 lots supplémentaires (500,00 € HT), soit un montant total de **1 092,00 € TTC**.
2. **Devis d'Étude Préfibrage (réf. VDR-2026-022-PREFIBRAGE, daté du 09/06/2026)** : Concernant l'étude de câbles pour colonne rampante, pour un montant total de **468,00 € TTC**.
3. **Devis de Travaux Préfibrage (réf. VDR-2026-022-PREFIBRAGE, daté du 09/06/2026)** : Comprenant le câblage, la fourniture et pose d'un câble 12FO de 2 BPO et l'épissure du câble, pour un montant total de **680,40 € TTC**.

Le montant global de ces prestations s'élève ainsi à **2 240,40 € TTC**. Monsieur le Maire précise que les avis des sommes à payer seront directement adressés par la Paierie Départementale de Lot-et-Garonne suite à la transmission des documents validés.

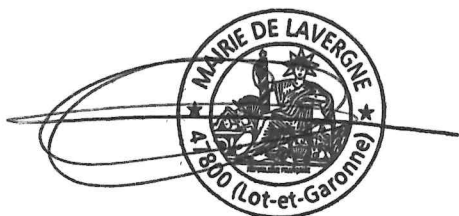
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **APPROUVE** les termes et les montants des trois devis présentés par le Syndicat Mixte Lot-et-Garonne Numérique pour un montant total global de 2 240,40 € TTC (soit 1 867,00 € HT).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdits devis ainsi que tout document administratif, technique ou comptable nécessaire à l'exécution de cette affaire.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits et prévus au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Lavergne, le 3 juillet 2026

Le Maire,
Jacques RIEMENSBERGER



Commune de Lavergne
Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille vingt-six, le lundi 29 juin à 20 H 00, le Conseil Municipal de
En exercice : 15	la commune de LAVERGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session
Présents : 11	ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques
Pouvoir : 1	RIEMENSBERGER.
Votants : 12	Date de convocation du Conseil Municipal : 22/06/2026
Pour : 12	Présents : Jacques RIEMENSBERGER, Jean MARBOUTIN, Christiane
Contre : 0	ROUJOL, Christophe SCHLATTER, Béatrice DE BORTOLI, Océane
Abstention : 0	DERRIEN, Jérémy GOYEAU, Céline MILLION, Patricia
	POURCHARRESSE, Laurent SOUBRIE, Sabrina TREMBLET.
	Excusés : Chantal BONNET, Cyril CAPPE
	Absents : Didier LANDES, Laurent MOURS
	Pouvoir : Cyril CAPPE à Christiane ROUJOL
	Secrétaire de séance : Béatrice DE BORTOLI

**2 - EXAMEN ET VALIDATION DU DEVIS PRESENTE PAR LE SYNDICAT EAU47 POUR
L'EXTENSION ET LA VIABILISATION DES RESEAUX D'EAU AU LOTISSEMENT DE
BRIDEAU HAUT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la réalisation et la viabilisation du futur lotissement communal « Brideau Haut » requièrent l'extension du réseau public d'eau potable afin de permettre le raccordement individuel des futurs lots.

À cette fin, les services techniques du Syndicat Mixte EAU47, autorité compétente en matière d'eau et d'assainissement sur le département, ont été sollicités pour chiffrer le coût de ces infrastructures.

Une estimation a été transmis à la commune pour l'extension et la viabilisation des réseaux d'eau sur le site du lotissement de Brideau Haut.

- Montant des travaux d'extension de réseau d'eau : 34 000€
- Part de financement restant à la charge définitive de la Commune de Lavergne : **6 600€**
- Il est proposé à l'assemblée d'approuver cette proposition financière afin de ne pas retarder le calendrier d'aménagement du lotissement et de permettre le commencement des travaux par le syndicat EAU47.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'estimation présentée par le syndicat EAU47 concernant les travaux d'extension et de viabilisation du réseau d'eau potable pour le lotissement de Brideau Haut.
- **ACCEPTE** le montant des travaux ainsi que la participation financière financière mise à la charge de la commune pour un montant de 6 600€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit devis, à le retourner dûment complété au syndicat EAU47, et à signer tout document afférent nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Lavergne, le 3 juillet 2026

Le Maire,
Jacques RIEMENSBERGER.



SEANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoir : 1
Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le lundi 29 juin à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de LAVERGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques RIEMENSBERGER.
Date de convocation du Conseil Municipal : 22/06/2026
Présents : Jacques RIEMENSBERGER, Jean MARBOUTIN, Christiane ROUJOL, Christophe SCHLATTER, Béatrice DE BORTOLI, Océane DERRIEN, Jérémy GOYEAU, Céline MILLION, Patricia POURCHARESSE, Laurent SOUBRIE, Sabrina TREMBLET.
Excusés : Chantal BONNET, Cyril CAPPE
Absents : Didier LANDES, Laurent MOURS
Pouvoir : Cyril CAPPE à Christiane ROUJOL
Secrétaire de séance : Béatrice DE BORTOLI

3 - APPROBATION DE LA PROPOSITION FINANCIERE DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOT-ET-GARONNE (TE47) POUR L'EXTENSION ET LE RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE BASSE TENSION POUR LE LOTISSEMENT DE BRIDEAU HAUT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'aménagement du futur lotissement communal de Brideau Haut nécessite une extension et un renforcement du réseau public de distribution d'électricité basse tension.

À cet effet, un dossier a été instruit par l'établissement public Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE47). Conformément aux modalités financières applicables aux opérations d'intérêt économique et social (barème « Aménagement de projet d'intérêt économique et social » de TE47), la clé de répartition s'établit comme suit :

- **38 % du coût global HT** de l'opération est laissé à la charge de la commune demanderesse.
- Le solde restant (62 %) est pris en charge directement par TE47.

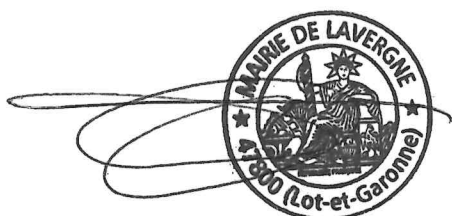
Au stade de l'étude préliminaire, le montant global estimé de l'opération s'élève à **8 491,12 € HT**. En application du barème susvisé, la participation financière définitive de la Commune de Lavergne est estimée à **3 226,63 €**.

Monsieur le Maire précise que le règlement de cette participation interviendra après la réception du chantier, sur présentation d'un titre exécutoire, et sera ajusté en fonction du coût global réel HT final de l'opération. Le délai d'exécution maximum des travaux est fixé à 12 mois à compter de la notification de l'accord de la commune.

Pour engager l'opération et lancer la commande expresse des travaux, il est nécessaire que le Conseil Municipal valide formellement ces modalités financières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition financière de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE47) relative aux travaux d'extension et de renforcement basse tension (Poste Lafue) pour la desserte du lotissement de Brideau Haut.
- **ACCEPTE** le montant estimé de la participation financière de la commune fixé à **3 226,63 €** (sur la base d'un coût estimé de l'opération de 8 491,12 € HT).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier cette décision à TE47 par l'envoi de la présente délibération valant accord exprès et commande de réalisation des travaux.
- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée aux crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Lavergne, le 3 juillet 2026
Le Maire,
Jacques RIEMENSBERGER

Commune de Lavergne
Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoir : 1
Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le lundi 29 juin à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de LAVERGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques RIEMENSBERGER.
Date de convocation du Conseil Municipal : 22/06/2026
Présents : Jacques RIEMENSBERGER, Jean MARBOUTIN, Christiane ROUJOL, Christophe SCHLATTER, Béatrice DE BORTOLI, Océane DERRIEN, Jérémy GOYEAU, Céline MILLION, Patricia POURCHARESSE, Laurent SOUBRIE, Sabrina TREMBLET.
Excusés : Chantal BONNET, Cyril CAPPE
Absents : Didier LANDES, Laurent MOURS
Pouvoir : Cyril CAPPE à Christiane ROUJOL
Secrétaire de séance : Béatrice DE BORTOLI

4 - INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION (TVLH)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les dispositions de l'article 108 de la loi de finances pour 2026, codifiées à l'article 1406 bis du Code Général des Impôts (CGI), instituant la **Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)**.

Cette loi ayant abrogé l'ancienne Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) à compter de 2027, il appartient aux communes situées en « zone non tendue » de délibérer avant le 1er octobre 2026 pour mettre en place ce nouveau dispositif fiscal sur leur territoire.

Monsieur le Maire rappelle que la taxe s'applique aux logements habitables, non meublés, vacants depuis au moins deux années consécutives au 1er janvier de l'année d'imposition. Pour les communes en zone non tendue, le conseil municipal a le pouvoir d'instituer cette taxe et d'en fixer librement le taux sans que celui-ci ne puisse excéder le plafond de 50 %. En cas d'imposition erronée, les dégrèvements restent à la charge de la collectivité.

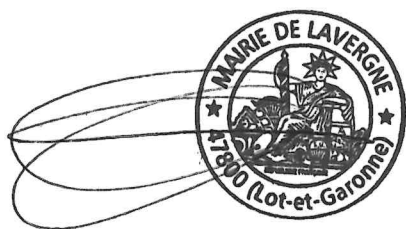
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu :

- **CONSTATE** la nécessité d'approfondir l'analyse de l'impact financier, juridique et social d'une telle mesure pour la commune et ses administrés ;
- **DÉCIDE** de reporter le vote de cette délibération à une séance ultérieure afin de permettre aux membres du Conseil Municipal de poursuivre la réflexion sur ce dossier ;
- **PRÉCISE** que ce point sera réinscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal, afin de respecter l'échéance légale de délibération fixée au 1er octobre 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Lavergne, le 3 juillet 2026

Le Maire,
Jacques RIEMENSBERGER



Commune de Lavergne
Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Pouvoir : 1

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le lundi 29 juin à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de LAVERGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques RIEMENSBERGER.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/06/2026

Présents : Jacques RIEMENSBERGER, Jean MARBOUTIN, Christiane ROUJOL, Christophe SCHLATTER, Béatrice DE BORTOLI, Océane DERRIEN, Jérémy GOYEAU, Céline MILLION, Patricia POURCHARESSE, Laurent SOUBRIE, Sabrina TREMBLET.

Excusés : Chantal BONNET, Cyril CAPPE

Absents : Didier LANDES, Laurent MOURS

Pouvoir : Cyril CAPPE à Christiane ROUJOL

Secrétaire de séance : Béatrice DE BORTOLI

**5 - DISCUSSION AUTOUR DES OPTIONS DE MODERNISATION ET DE MODIFICATION
DU SYSTEME DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DE L'ECOLE**

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- **Le constat :** La chaudière au fioul actuellement en service à l'école primaire publique, qui assure le chauffage des bâtiments, est obsolète. Elle présente des signes de vétusté avancés, entraîne des coûts de maintenance de plus en plus élevés et affiche un bilan énergétique particulièrement lourd et peu respectueux de l'environnement.
- **L'opportunité :** Afin d'assurer le confort thermique des élèves et du corps enseignant — aussi bien en hiver qu'à la période estivale lors des fortes chaleurs —, il est proposé de moderniser l'installation des classes accueillant les niveaux de **cycle 2** (CP, CE1, CE2) et de **cycle 3** (CM1, CM2).
- **La solution retenue :** Le choix s'est porté sur l'installation d'un système de **climatisation réversible** (pompe à chaleur air-air). Cette technologie permettra de réduire significativement la consommation d'énergie fossile de la commune, de réaliser des économies de fonctionnement et d'améliorer la qualité de l'air et le confort des classes de manière réactive.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'état de vétusté de la chaudière fioul et l'urgence d'engager la transition énergétique des bâtiments communaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

1. **D'approuver** le projet de modernisation du système de chauffage de l'école primaire et le remplacement de la chaudière fioul par une climatisation réversible pour les classes des cycles 2 et 3.
2. **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer, devis et demandes de subventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Lavergne, le 3 juillet 2026

Le Maire,
Jacques RIEMENSBERGER

